

**Séance publique du 10 septembre 2007**

**Délibération n° 2007-4361**

commission principale : développement économique

objet : **Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur le Contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest - Convention avec l'association Techlid**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*La gestion des ressources humaines, un enjeu pour les entreprises*

La territorialisation de l'action économique de la Communauté urbaine est une priorité dans la stratégie de développement économique.

Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat

Cette action permet notamment de mieux connaître les attentes des entreprises et leurs préoccupations au quotidien.

Une des préoccupations de celles-ci est la gestion des ressources humaines. En effet, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME), la problématique d'embauche (recrutement, fiche de poste, etc.), d'intégration des salariés dans l'entreprise, de gestion prévisionnelle de l'emploi, voire d'organisation interne aux entreprises sont des aspects souvent mal ou partiellement traités.

*Des outils mis en place par la région Rhône-Alpes*

Afin de répondre à cette problématique, la région Rhône-Alpes a développé, sur la période 2004-2006, un dispositif d'accompagnement des entreprises sur le volet gestion des ressources humaines : Ecrins. Ce dispositif a été développé sur le territoire de la Communauté urbaine dans trois secteurs (ouest, sud et Lyon) et a permis à plus de 80 entreprises de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par des cabinets de consultants mandatés par la région Rhône-Alpes.

Cette action a été intégrée au contrat d'agglomération et la Communauté urbaine a assuré l'animation et la mise en place de ce dispositif.

Afin de poursuivre cet accompagnement et d'assurer la suite du dispositif Ecrins, la région Rhône-Alpes a poursuivi son action dans ce domaine et a créé un nouvel outil d'accompagnement des entreprises : Securise'Ra.

Dans la continuité d'Ecrins, Securise'Ra est un dispositif d'aide à la gestion des ressources humaines destiné aux entreprises et aux établissements de moins de 250 salariés, avec une priorité pour les entreprises et les établissements de moins de 50 salariés.

Securise'Ra interviendra sur les thèmes suivants :

- le recrutement et l'intégration de nouveaux salariés,
- la lutte contre les discriminations à l'embauche,

- la mobilité des salariés et la promotion professionnelle et sociale,
- la gestion des âges et la transmission des savoirs,
- la lutte contre toutes les situations de précarité,
- l'accompagnement des opérations de mutation.

Securise'Ra met à disposition des territoires :

- 10 cabinets-conseil en gestion des ressources humaines, intervenant sur le diagnostic et la mise en place d'outils en direction des entreprises (interventions pouvant aller jusqu'à 11 jours),
- 3 cabinets de conseil en ingénierie et montage d'opération (ingénierie financière, assistance des structures pilotes, aide à l'élaboration de projets).

Il est prévu qu'une structure soit désignée animatrice du dispositif Securise'Ra au sein de chaque contrat territorial emploi formation.

La structure d'animation de Securise'Ra aura pour missions :

- de mettre en place les plans d'actions définies par le contrat territorial emploi formation (CTEF) (Quelles entreprises cibles ? Quels besoins en ressources humaines sur le territoire ? Quels grands objectifs assignés sur le territoire en terme d'amélioration de la gestion des ressources humaines ?),
- d'assurer la communication auprès des PME : mise en place les outils de communication, implication des partenaires, sensibilisation des chefs d'entreprises,
- de mettre en relation les entreprises avec le(s) cabinet(s) conseil mandaté(s) par la région Rhône-Alpes, valider le cahier des charges de l'intervention, faire le suivi des diagnostics, réceptionner les bilans.

#### *La déclinaison de cette action par la Communauté urbaine*

Afin de mettre en œuvre ce dispositif sur son territoire et de proposer aux entreprises un nouveau service, la communauté urbaine de Lyon a intégré cette action au contrat d'agglomération et va développer cette action sur l'ensemble de son territoire.

Pour cela, la Communauté urbaine conventionne avec des structures locales afin d'assurer l'animation et la mise en œuvre de Securise'Ra :

- CTEF ouest : Techlid sur la partie Conférence des maires ouest-nord et val d'Yzeron et le comité de bassin d'emploi Lyon-sud sur la partie Lômes et coteaux du Rhône,
- CTEF "est" : comité de bassin d'emploi Lyon-sud,
- CTEF centre : association Alliés.

#### *La mise en œuvre sur le CTEF ouest*

L'animation du dispositif Securise'Ra sur une partie du CTEF ouest (Conférences des maires et ouest, nord et Val d'Yzeron) sera assurée par l'association Techlid.

Techlid, qui assure l'animation économique locale pour les Conférences des maires du val d'Yzeron ouest-nord, avait animé le dispositif Ecrins, entre 2004 et 2006, sur ces deux territoires (43 entreprises accompagnées).

Grâce à cette expérience, Techlid a développé un savoir-faire sur ces thématiques et une méthodologie d'approche des entreprises.

Pour la mise en œuvre de Securise'Ra, l'association Techlid s'engage à :

- mettre en place le dispositif sur une partie du territoire CTEF ouest (Conférence des maires ouest-nord et val d'Yzeron) en respectant les règles de gouvernance de cette action fixées par la région Rhône-Alpes (cf. dossier) :
  - mise en place d'un groupe de travail Securise'Ra,
  - développement d'un partenariat avec le CTEF,
- développer des actions collectives à destination des PME sur ce même territoire,
- développer des actions individuelles pour les PME de ce même territoire pour la gestion interne des ressources humaines.

### *Le financement*

Afin de soutenir ce plan d'action, la Communauté urbaine souhaite apporter sa contribution financière pour la mise en œuvre de ce projet dès l'exercice du contrôle de légalité effectué par la Préfecture et la notification des conventions aux organismes.

La Communauté urbaine participerait à hauteur de 30 000 €.

La totalité des financements apportés par la Communauté urbaine proviennent du contrat d'agglomération et sont régis par une convention de un an renouvelable une fois.

### *Les indicateurs*

Il est prévu dans la convention des indicateurs de résultat :

- la mise en œuvre du schéma de gouvernance du projet,
- la réalisation d'au moins deux actions collectives sous réserve des objectifs et des choix de la commission ressources humaines du CTEF ouest,
- la réalisation de 30 diagnostics individuels ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

### **DELIBERE**

**1 - Approuve** la convention à intervenir avec l'association Techlid portant sur la mise en place d'une animation et d'un travail autour des ressources humaines et de la gestion prévisionnelle des emplois à l'échelle du Contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest portant sur la partie Conférence des maires ouest-nord et val d'Yzeron.

**2 - Décide** le versement d'une participation à l'association Techlid, forfaitaire et non révisable de 30 000 € pour la première année de la convention selon les modalités suivantes :

. 1/3 de la subvention se fera sur présentation d'un appel de fonds et du programme d'actions pour l'année, soit 10 000 €,

. 2/3 de la subvention sur présentation d'un bilan de l'année et d'un appel de fonds, soit 20 000 €.

**3° - La dépense** correspondante de 30 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,